

Gilles VIOLANTE

Avocat
Ancien Bâtonnier, Membre du Conseil de l'Ordre

Corinne RAYNAL VIOLANTE

Avocate Associée, Médiateure

CONVENTION DE
DÉFENSE
REPRÉSENTATION
CONSEIL

LE CLIENT, mandant:

Monsieur Jean DUPONT ETC...

OBJET DE LA MISSION CONFIEE :

Négocier à l'amiable le rachat des parts de parts sociales de société etc ...

TERME DE LA MISSION, CONNU OU PREVISIBLE :

30 juin 2017

HONORAIRES ET FRAIS :

A - FRAIS FIXES ANNUELS HT DE SECRETARIAT ET D'ADMINISTRATION DU DOSSIER :

200 €

B - HONORAIRES HT :

* Honoraire principal fixe de diligence forfaitaire :

1300 €

* Honoraire de résultat, si obtention d'une somme >ou = à 15 000 € : 1 200 € TTC

SOUS TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET HONORAIRES

C - DEBOURSES ET EMOLUMENTS :

* Déplacements :

Sur Mémoire

* Autres frais et débours avancés par l'avocat pour le compte du client :

Sur Mémoire

SOUS TOTAL DEBOURSES ET EMOLUMENTS

Sur Mémoire

TOTAL GENERAL PREVISIBLE HORS TAXES

1500 €

TOTAL GENERAL PREVISIBLE TTC (dont TVA 20%)

1800 €

outré honoraire de résultat s'il y a lieu : 1 200 € ttc

Le client reconnaît avoir reçu ce jour en main propre ou par courriel un exemplaire des conditions générales d'intervention de l'avocat et les accepte, ainsi que les présentes conditions particulières qui définissent la mission confiée, sa durée et son coût prévisibles

Provision à verser à la prise en charge du dossier : 900 € TTC

Date de signature par L'AVOCAT et de présentation de la présente CONVENTION au client, constituant l'offre valable 8 jours.

Date de signature par le CLIENT

A Bayonne Le 15 février 2017

A

Le